



**l'Assurance
Maladie**

Agir ensemble, protéger chacun

Doubs

APPEL A PROJETS ASS WEBINAIRE DU 24/09/2021

01

POLITIQUE LOCALE ASS

L'ACTION SANITAIRE ET SOCIALE (ASS)

L'Action Sanitaire et Sociale de l'Assurance Maladie permet à certains assurés de bénéficier d'une aide financière ponctuelle pour accéder à certains soins ou prestations peu ou pas remboursés par la sécurité sociale en prestations légales.

ACTION SANITAIRE ET SOCIALE

La CNAM attribue des budgets à chacune des CPAM en fonction du nombre de bénéficiaires et de certains critères de précarité et de morbidité dans chacun des départements concernés.

La Commission d'Orientation de la Politique d'Action Sanitaire et Sociale (CORPASS) de la CNAM qui comme son nom l'indique fixe les grandes orientations de la Politique d'Action Sanitaire et Sociale au niveau national.

FONCTIONNEMENT DE L'ASS

Chaque Caisse Primaire par l'intermédiaire de la Commission d'Action Sanitaire et Sociale (CASS) définit sa politique locale d'action Sanitaire et Sociale qui doit s'inscrire dans la politique nationale. Néanmoins, les aides accordées sont donc différentes d'une CPAM à l'autre.

La CASS se réunit environ toutes les 6 semaines. Elle est constituée d'une émanation du Conseil de la CPAM du Doubs. Les Conseillers attribuent les aides en fonction d'un certain nombre de critères (ressources, situation familiale...).

Ces aides sont destinées aux assurés sociaux ou ayant-droit du régime général et affiliés à la CPAM du Doubs, dans une situation financière difficile. (Barème de ressources).

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AIDE EN ASS

Accès aux soins :

- Participation financière possible sur les prestations médicalement justifiées après remboursement au titre des prestations légales et de l'organisme complémentaire.
- Participation financière possible sur les prestations médicalement justifiées non remboursables au titre des prestations légales et de l'organisme complémentaire et après avis favorable du service médical.

Complémentaire Santé : Aide possible aux personnes dépassant faiblement le plafond C2S (effet de seuil)

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AIDE EN ASS

- **PERTE DE SALAIRE :**

Une aide financière peut être attribuée aux assurés qui rencontrent une baisse de ressources ou une absence de revenus en raison d'une maladie, d'un accident de travail, d'une maternité ou d'un décès afin de pallier temporairement à une situation de déséquilibre économique

- **REINSERTION PROFESSIONNELLE**

Une prime de fin de rééducation professionnelle aux victimes d'accidents du travail ou maladie professionnelles peut être octroyée à un assuré ayant suivi un stage de réadaptation professionnelle.

- **MAINTIEN A DOMICILE DES PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP**

Des aides peuvent être versées pour faciliter l'adaptation du logement, financer un appareillage...

Ces aides sont souvent attribuées en partenariat avec la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH).

LES DIFFÉRENTS TYPES D'AIDE EN ASS : RETOUR ET MAINTIEN A DOMICILE

Une participation aux frais d'aide à domicile peut être octroyée ponctuellement et sous conditions.

Il existe 3 dispositifs conventionnels d'aide à domicile :

- **Sortie d'hospitalisation**
- **Aide aux malades**
- **Soins Palliatifs**

02

APPEL A PROJETS

Conformément aux articles R262-4 et R262-8 du CSS, les CPAM peuvent, au profit de leurs assurés et dans le cadre des programmes définis par l'arrêté du 27/10/1970 (JO du 20/11/1970), créer, gérer ou participer à la gestion d'institutions sanitaires et sociales, d'associations ou d'oeuvres en lien avec ses domaines de compétence.

À cette fin, par le biais du Fonds ASS, les CPAM peuvent notamment accorder des subventions aux institutions et associations œuvrant dans le domaine de la lutte contre la précarité et de l'accès aux soins, pour des actions en lien avec sa politique.

EVOLUTION DE LA POLITIQUE LOCALE ASS : SUBVENTIONS – APPEL A PROJETS

Les impacts conjugués :

- De la réussite du dispositif du 100% Santé : Un panier de soins de mieux en mieux remboursé depuis 2019 pour les 3 postes les plus consommateurs (auditif, optique et dentaire)
- De la réforme favorable de la C2S (augmentation du nombre de bénéficiaires)
- Du renoncement aux soins pendant la crise sanitaire

ont généré une baisse du nombre de demandes d'aides financières individuelles et de leurs montants.

Par ailleurs les demandes de subventions sont rares et le dispositif peu connu

EVOLUTION DE LA POLITIQUE LOCALE ASS : SUBVENTIONS – APPEL A PROJETS

Dans le même temps :

- Institutionnalisation des partenariats.
- Convergence des politiques ASS avec les priorités territoriales de santé.
- Développement des démarches d'allers-vers .
- Expérimentations / innovation au cœur de la stratégie de santé.

Ce constat nécessite de se réinventer et développer d'autres orientations dans le cadre de notre politique locale ASS

EVOLUTION DE LA POLITIQUE LOCALE ASS : SUBVENTIONS – APPEL A PROJETS

Orientation stratégique de l'AM : développer des actions favorisant l'accès aux droits et aux soins dans les territoires.

Objectif ASS : renforcer la collaboration avec les partenaires de l'Assurance Maladie en développant un mécanisme de soutien financier des acteurs du secteur sanitaire et social à travers le développement d'une nouvelle stratégie d'attribution des subventions ASS, qui bascule d'un mode de financement par sollicitation à celui de financement d'actions dans le cadre d'appels à projets.

Finalité : Ce nouveau dispositif d'AAP vise à faire connaître la politique ASS de la CPAM, développer et soutenir des initiatives locales, favoriser le développement ou l'élargissement d'actions innovantes autour de l'accès au droits et aux soins des plus fragiles (Précarité, Maladies, Handicap, Jeunes)

EVOLUTION DE LA POLITIQUE LOCALE ASS : SUBVENTIONS – APPEL A PROJETS

Objectifs complémentaires : développer un réseaux partenariale et l’animer, faire émerger des projets partenariaux, essaimage des bonnes pratiques, lisibilité des offres de l’AM en matière de financement (Dispositifs de droits communs, FNPEIS, ART.51, Fonds ASS) et d’accompagnement.

DISPOSITIF DE RÉNOVATION DES SUBVENTIONS ASS

Appel à projets dont l'objectif est de permettre de lancer, développer ou pérenniser des programmes d'actions concrètes visant à améliorer l'accès aux droits et réduire les inégalités sociales s'appuyant sur les orientations nationales de l'action sanitaire et sociale et de la mission accompagnement en santé.

- autour de 4 thématiques prioritaires :

- L'accès aux droits et aux soins pour les publics fragiles**
- L'accompagnement et aides aux malades**
- Les aides aux personnes en situation de handicap**
- Les aides et accompagnement des jeunes en difficultés**

L'ACCÈS AUX DROITS ET AUX SOINS POUR LES PUBLICS FRAGILES

Accès aux droits des publics fragiles

accompagner les personnes en situation de précarité dans l'accès aux droits de premiers recours, en particulier dans les zones identifiées comme étant prioritaires

Accès aux soins des publics fragiles

Malgré la gratuité des soins, un bénéficiaire de la C2S sur trois déclare avoir renoncé à au moins un soin pour des raisons financières. L'objectif est d'améliorer l'accès aux soins dans le respect du rôle du médecin traitant.

Prévention alimentation, activité physique, précarité

L'objectif est de contribuer à l'amélioration de l'état de santé des personnes en situation de précarité en agissant sur les déterminants de santé et sur la prévention du surpoids et de l'obésité.

L'ACCOMPAGNEMENT ET AIDES AUX MALADES

Aides aux malades

L'objectif est d'intégrer toute forme d'accompagnement pour les malades relevant d'une ALD, en perte d'autonomie transitoire à la suite d'une hospitalisation, les patients (enfants et adultes) atteints de maladies graves, invalidantes ou accidentelles, en situation d'isolement familial ou géographique, les structures d'accueil et d'hébergement des familles de malades hospitalisés

Pathologies lourdes et/ou chroniques

L'objectif à court terme est d'identifier, le plus tôt possible, les personnes atteintes de pathologies lourdes et/ou chroniques pour mieux anticiper les difficultés qu'elles pourraient rencontrer et les accompagner sur le long terme pour préserver une meilleure qualité de vie.

Prévention à la désinsertion professionnelle

L'objectif est de soutenir les actions favorisant le retour rapide à une vie professionnelle après la maladie, mais aussi de permettre aux travailleurs de rester le plus longtemps possible dans l'emploi avec les meilleures conditions de travail possible. La prévention à la désinsertion professionnelle ne se limite pas aux salariés mais touche également les travailleurs indépendants.

LES AIDES AUX PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Droits et accompagnement des personnes atteintes de handicap

Inclusion sociale et professionnelle des personnes handicapées

Accès aux soins des personnes atteintes de handicap

Dépistages organisés au bénéfice des personnes atteintes de handicap

AIDES ET ACCOMPAGNEMENT DES JEUNES EN DIFFICULTÉ

Accès aux droits et accompagnement social et en santé des jeunes en difficulté

garantir l'accès aux dispositifs de droit commun (protection sociale de base et complémentaire), l'accès au parcours de soins coordonnés, l'accès aux outils numériques de l'Assurance Maladie, etc... ;

garantir une bonne connaissance du fonctionnement du système de protection sociale pour assurer un recours normalisé et maîtrisé à notre système de santé

détecter, sensibiliser et orienter vers un centre d'examen de santé en vue de réaliser un bilan pour les jeunes les plus éloignés du système de santé et/ou présentant les signes d'un problème de santé sous-jacent ;

sensibiliser sur les enjeux de santé publique sur des thématiques autour des problématiques rencontrées par le public cible (addictions, conduites à risques, contraception et parentalité, alimentation, etc...) ;

renforcer l'accompagnement et assurer des actions visant à réduire les problématiques d'exclusion sociale en santé par une écoute sociale.

Accompagnement des jeunes de plus de 16 ans sur le suivi bucco-dentaire

Accompagnement des jeunes femmes de plus de 16 ans à l'accès aux soins féminins